



Compte-Rendu
du Comité Technique Local
du 25/09/2020

<http://cgt.drfp59.free.fr>

Le comité technique local s'est réuni le vendredi 25 septembre 2020.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1. approbation des PV des CTL des 10 janvier, 21 janvier et 6 mai 2020
- 2. règles sanitaires en vigueur au 1^{er} septembre 2020 (information)
- 3. rattachement des assistants de Prévention au Pôle Ressources et Conditions de travail (avis)
- 4. fusion des SPFE de Dunkerque et du SPF d'Hazebrouck (avis)
- 5. présentation du budget 2020 (information)
- 6. restructuration au 1^{er} septembre des plateformes CIS, CPS, CPS relais (information)
- 7. préfiguration des conseillers aux décideurs locaux (information)
- 8. création d'une mission transverse « transformations » auprès du directeur du pôle fiscal – désignation du chargé de mission (information)
- 9. questions diverses

La CGT a ouvert la séance par la lecture de sa déclaration liminaire. (cette déclaration se trouve en fin de compte rendu).

La CGT a vu lors des dernières semaines de nombreux élus (maires, députés et sénateurs). La très grande majorité est opposée au projet du NRP. La réunion à Caudry du 24/09 où l'ensemble des élus a quitté la salle et laissé seule la direction, a bien démontré que de nombreux élus de terrain rejettent le NRP.

La concertation de la version 2 du NRP devait se terminer aux alentours du 15/10.

Au vu des conditions sanitaires liées au COVID pour la tenue des réunions et de la fronde des élus, cette date est impossible à tenir.

C'est pourquoi pour la CGT la seule solution pour qu'un vrai débat puisse avoir lieu, c'est qu'un moratoire soit décidé pour 2021.

La direction a botté en touche en indiquant que le dialogue avec les élus continuait.

La CGT a demandé que les points 7 et 8 soient traités après le point 9. En effet, ces points ayant trait directement à la mise en place du NRP, il n'est pas question pour nous de discuter la mise en place du NRP, alors que nous exigeons son retrait. L'ensemble des autres organisations syndicales s'est associé à cette demande et la direction l'a accepté.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des PV des CTL des 10 janvier, 21 janvier et 6 mai 2020

La CGT a refusé de participer au vote concernant les PV des CTL des 10 janvier et 21 janvier. En effet, ces réunions étaient la première et la seconde convocation du CTL consacré aux suppressions d'emplois. La CGT boycotte le CTL « suppressions d'emplois » car elle n'a pas à discuter de la localisation des suppressions d'emplois.

La CGT a voté pour le PV du CTL du 06 mai 2020.

2. Règles sanitaires en vigueur au 1^{er} septembre 2020

La direction a fait une présentation synthétique des mesures et de la situation sanitaire..

Le port du masque est obligatoire sauf dans les bureaux individuels. Il n'y a aucune dérogation possible par rapport à la configuration des locaux. La seule dérogation concerne les collègues ayant un certificat médical pour non-port du masque.

La direction a commandé des masques transparents pour les collègues en contact avec des collègues sourds ou malentendants. Difficultés d'approvisionnement concernant ces masques car il y a concurrence avec les commandes de l'Education Nationale.

Les collègues « fragiles » doivent tous être contactés par la médecine de prévention afin de réévaluer leur préconisation au vu du nouveau décret du 29 août. A ce jour, 115 collègues doivent encore être contactés par la médecine de prévention. Pour le moment ils conservent leur situation administrative d'avant le 1^{er} septembre (ASA ou télétravail 5j/5).

Concernant les collègues ayant été contactés, certains sont revenus au travail, d'autres sont en télétravail (3 jours ou 5 jours par semaine).

Lors de leur retour en présentiel, la direction leur fournit des masques chirurgicaux. La CGT revendique la fourniture de masques FFP2 pour les collègues « fragiles » présents dans les services.

La direction a indiqué qu'au vu de la crise sanitaire, le télétravail devait être favorisé, notamment pour les conjoints de personnes « fragiles », pour les collègues en bureaux collectifs et les collègues qui prennent les transports en commun.

Vu la difficulté d'approvisionnement de PC portables (commandes non honorées), la direction réfléchit enfin à la solution dite TINY (une unité centrale est donnée aux collègues qui doivent la brancher par câble ethernet sur leur box ; les collègues doivent disposer d'un écran, d'un clavier et d'une souris).

La CGT se félicite que la direction se décide enfin : la CGT, depuis le début du confinement en mars au CHSCT, revendique le procédé dit TINY afin que, face à l'épidémie de COVID, le plus grand nombre de demande de télétravail puisse être satisfait.

Pour les parents d'enfants de moins de 16 ans qui doivent garder leur enfant en cas de fermeture de classe, une ASA est possible si pas de garde alternative possible ou pas de télétravail.

Pour la CGT, une ASA devrait être accordée pour la garde des jeunes enfants même en cas de télétravail possible car garder un enfant de primaire et télétravailler n'est pas concevable !

L'obligation de pointage sur les plages variables est levée afin de permettre aux collègues de décaler leur arrivée ou leur départ. Par contre, la CGT a déploré qu'il n'y avait pas de recrédit des heures comme pendant le confinement.

La direction a précisé la situation des agents qui ont des symptômes et/ou qui sont « cas contact » :

- **Un collègue qui est en attente des résultats du test est en ASA.**
- **Un collègue dont le test est positif doit se rendre chez son médecin se faire prescrire un arrêt maladie, même s'il est asymptomatique.**

Les élus CGT ont demandé que les collègues testés positifs soient également placés en ASA afin de ne pas subir la journée de carence qui a été rétablie après le 10 juillet 2020 (le rétablissement de la journée de carence pourrait pousser les collègues asymptomatiques notamment à continuer le travail).

La direction a rejeté la demande de la CGT.

La direction a évoqué la situation sanitaire connue au jour du CTL à la DRFIP Nord. Elle a rappelé que ces chiffres étaient sur la base des déclarations des collègues :

- 8 cas de COVID dont 7 en cours (1 collègue est revenu au travail)
- 21 collègues en isolement « cas contact »
- 7 collègues symptomatiques en attente de test

Pour la direction, ces 35 collègues (7+21+7) représentent un « impact limité »,

La CGT a déploré la nouvelle position officielle de la médecine de prévention : depuis quelques jours, du fait que le masque est obligatoire, la médecine de prévention réduit le nombre de cas contact et réduit le périmètre d'isolement.

Pour la CGT, la direction doit aller plus loin que la médecine de prévention. En effet, le masque n'est pas toujours porté 100 % du temps, il ne faut donc pas limiter le nombre de cas contact car cela pourrait avoir comme conséquence de ne pas détecter tous les « cas contact » et donc favoriser la propagation du virus.

Pour la CGT, la médecine de prévention est experte en médecine, mais pas en condition de travail.

La direction s'est retranchée derrière la position de la médecine de prévention.

La CGT a demandé à ce que le courrier soit mis de côté 24h pour éviter toute transmission du virus. En effet, la direction doit être cohérente avec elle-même : alors qu'elle supprime les fontaines à eau dans les cantines au motif d'éviter toute transmission manu-portée du virus, ce principe de précaution devrait également prévaloir dans les services !

La direction a indiqué qu'elle allait réfléchir à la question.

3. Rattachement des assistants de prévention au Pôle Ressources et Conditions de travail

Le rattachement actuel des assistants de prévention à la mission prévention des risques date de 2016.

La direction a présenté la construction 2016 de la mission prévention des risques comme une construction « technocratique » où la direction a voulu mettre ensemble tous les risques (immobiliers, sanitaires, déontologiques, ...)

Pour la direction, « le retour d'expérience issu de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19, ainsi que par le besoin d'accompagnement des cadres et des agents pour mettre en œuvre le projet de NRP » conduisent à rattacher les assistants de prévention au pôle Ressources et conditions de travail.

La CGT a indiqué que lié le NRP avec le renforcement des assistants de prévention montre bien que le NRP est générateur de risques.

Un poste de 3ème assistant de prévention est créé.

La CGT s'est félicitée de la création d'un poste supplémentaire d'assistant de prévention : c'est une demande que la CGT porte depuis plusieurs années en CHSCT.

Jusque là la direction avait toujours refusé cette demande. Ce retournement de la direction est bien le signe que la direction a conscience que le NRP va engendrer des risques.

Les documents n'expliquent pas en quoi cette nouvelle construction va rendre plus efficace la mission des assistants de prévention.

La CGT a également évoqué le budget alloué à cette mission et demandé à ce que le budget soit en hausse car augmenter le nombre d'assistants de prévention doit aller de pair avec des moyens alloués en hausse. La direction a indiqué que le budget était équivalent.

Lors du vote, la CGT s'est abstenue.

4. Fusion du SPFE de Dunkerque et du SPF d'Hazebrouck

La direction a présenté l'opération de fusion entre le SPFE de Dunkerque et le SPF d'Hazebrouck.

L'accord juridique a été donné par la DG le 02 septembre. Le basculement aura lieu dans la nuit du 1^{er} au 02 novembre.

Il y a un service absorbant (SPFE de Dunkerque) et un service absorbé (SPF d'Hazebrouck). Afin de pouvoir fusionner, un plan de convergence a été mis en place par la direction afin d'avoir des délais convergents, d'apurer les comptes débiteurs, d'imputation provisoire, ... Les SPF vont devoir fermer 5 jours durant lesquels les flux ne pourront être traités. La direction renforcera le SPFE de Dunkerque par des EDR à la reprise afin de traiter le flux. Un bureau distant continuera de subsister à Hazebrouck. Lors du mouvement RH, il y aura application des priorités et les postes seront ouverts à l'ensemble du mouvement départemental.

Pour la CGT, cette opération n'est que la conséquence des suppressions d'emplois. On supprime les emplois au fur et à mesure des années puis la direction fait le constat qu'un service a atteint la taille critique et qu'il faut donc fusionner.

Là encore, il s'agit d'un recul du service public de proximité.

En plus, alors que la DG n'arrête pas de parler de démétropolisation, fermer le SPF d'Hazebrouck et son absorption par le SPFE de Dunkerque va à l'encontre de cette logique.

Concernant le bureau distant d'Hazebrouck, la CGT a demandé des garanties sur la pérennité du bureau distant : la direction a refusé de donner des garanties.

La CGT a dénoncé la politique « à la tête du client » de la direction concernant les bureaux distants. Pour telle opération, il y a un bureau distant, et pour telle autre la direction refuse.

La CGT a réaffirmé sa volonté de maintenir des antennes pérennes, et, à tout le moins, que la direction accepte de créer des bureaux distants là où les collègues le demandent !

La CGT a voté contre cette réorganisation

5. Présentation du budget 2020

Concernant l'exécution budgétaire 2019, compte tenu de l'envoi très tardif des documents n'ayant pas permis de les étudier sur le fond, les élus CGT ont demandé à pouvoir soumettre les questions par écrit après la séance. La direction a regretté l'envoi tardif et a accepté cette demande.

La CGT a demandé si une dotation pour la Covid-19 avait été allouée par la DG. En effet, certaines charges, notamment en terme de nettoyage et de désinfection, sont bien évidemment en forte hausse. La direction a répondu qu'aucune dotation spécifique n'était envisagée.

La CGT a demandé où en était la direction avec les PC portables pour les demandes de télétravail et notamment l'état du stock.

La direction a rappelé qu'une commande de PC qui devait être réceptionnée en septembre n'était pas encore arrivée. La situation est très tendue sur le marché des PC.

Pour la direction, en janvier, on arrivera à l'objectif de 40 % (environ 1300 ordinateurs PC).

A cause du confinement, des dépenses n'ont pas eu lieu (affranchissement, travaux, ...). La CGT a demandé à ce que ces crédits ne soient pas perdus (c'est-à-dire récupérés par la DG en fin d'année) mais que la DRFIP les utilise pour améliorer les conditions de travail des collègues (achat de mobiliers, de fauteuils, ...).

La CGT a demandé à avoir connaissance de la liste des baux avec leur montant.

Pour les travaux de sécurisation de Valenciennes CH, la CGT a demandé de quel type de travaux il s'agissait et si ces travaux étaient liés au NRP. La direction n'a pas su répondre directement et s'est engagée à fournir des explications après le CTL. A la suite du CTL, la direction a répondu que ces travaux étaient liés au NRP avec avenant au bail et agrandissement. La ligne budgétaire proprement dite correspond à « *l'installation de deux portes avec contrôles d'accès dans le cadre de la création de la trésorerie hospitalière de Valenciennes* ».

La CGT a demandé quand allait être déployé la solution Tiny (unité centrale fournie, à charge pour le collègue de le brancher par câble ethernet à sa box et de disposer d'un écran, d'un clavier et d'une souris).

La direction a répondu qu'elle travaillait en liaison avec la DISI.
800 PC Tiny sont en réserve. La direction doit faire un recensement des besoins dans les services.

6. Restructuration au 1^{er} septembre des plateformes CIS, CPS et CPS Relais

Ce point à l'ordre du jour n'était pas initialement prévu par la direction mais a été ajouté suite à la demande des élus CGT.

Au 1^{er} septembre, tous les collègues de ces plateformes dépendent administrativement de la DRFIP 59, mais sont gérés par le SRP pour leurs missions.

Il y a un problème de fond : gestion par la mission SRP (Stratégie Relations aux Publics) et effectifs DRFIP59.

Il y a beaucoup d'interrogations des collègues sur les questions RH, et notamment sur le fonctionnement de la plage 12h-19h (question par exemple de la pause du repas pour le 12h-19h car cantine pas possible et lorsqu'on prend son poste avant 11h, il y aurait obligatoirement décompte de 45 minutes).

La CGT avait envoyé préalablement au CTL une double page de questions précises des collègues afin que la direction puisse fournir aux collègues des réponses précises.

La direction a indiqué qu'elle n'avait pas regardé précisément les questions.

La CGT a rappelé que cela faisait plusieurs fois que la DRFIP59 et le SRP se renvoyaient la balle sur les questions des collègues et que ça ne pouvait plus durer.

La DRFIP59 s'est engagée à répondre aux questions et, à la demande des organisations syndicales, que ce point soit à nouveau évoqué lors du prochain CTL d'octobre.

Concernant la situation du 12h-19h, la CGT a déploré la remise en cause des anciens aménagements horaires. Jusqu'à présent, des collègues étaient volontaires pour cette plage horaire particulière. Cette remise en cause va à l'encontre du bon fonctionnement de cette plage où il y avait des volontaires. Comment obliger tous les collègues à faire du 12h-19h : quand on habite en dehors de la métropole lilloise, en fonction des horaires du TER, cela peut aboutir à ce que des collègues arrivent chez eux après 21h, voire 22h ! Ce n'est pas acceptable !!!

La CGT a posé la question des collègues du CPS relais, de leur devenir et de savoir s'ils sont éligibles à la prime de formation par exemple.

La direction s'est engagé à avoir des réponses au prochain CTL.

7. Questions diverses

La CGT a été informé que les collègues de la MEL devaient bouger prochainement du 7^e étage de Kennedy pour rejoindre la paierie. Même si ce déménagement était prévu, la CGT a demandé à ce qu'il soit décalé du fait du Covid-19 et de la distanciation physique à respecter (ce déménagement engendrerait plus de collègues dans les locaux de la paierie)

La DRFIP a indiqué que cette annonce était prématurée et que la demande de la CGT était légitime au vu des conditions sanitaires.

La CGT a demandé ce qu'il en était de la situation de la cité administrative de Lille. La direction a indiqué qu'aucune date de réouverture n'était prévue pour le moment.

La CGT a demandé pourquoi la fontaine à eau de la cantine avait été retirée à Lomme . Pour la direction, la fontaine à eau du restaurant a été retirée pour limiter les circulations dans le restaurant administratif et pour éviter la transmission manu-portée du virus.

Aller se fournir en eau potable au robinet des toilettes peut, au contraire, favoriser la transmission manu-portée. Et pourquoi avoir cet argument avec les fontaines à eau mais pas avec tous les documents donnés par les contribuables ?

La CGT a demandé à connaître les dates des CAP locales de recours en notation : la note est disponible sur Ulysse et les CAP auront lieu début décembre.

Concernant la nouvelle cité administrative, une nouvelle réunion est prévue avec les organisations syndicales début octobre.

La CGT a demandé à ce que la DRFIP59 dispose de locaux syndicaux dans la nouvelle cité.

Report jours de congés 2019 sur le CET : pas de communication de la DG sur ces reports pour le moment.

Pour le SIP Hazebrouck et de Cambrai, la direction a indiqué qu'il n'y aurait pas de bureaux distants sur la partie PELH du SDIF (il n'y aura que Roubaix et Douai mais pas à Cambrai et Hazebrouck). A contrario, la direction est d'accord pour un bureau distant pour le PTGC et la partie PELP.

Rappel de la pétition des agents du SIP de Valenciennes, avant le Covid, afin que leur service soit rassemblé sur un même plateau d'une part et le Pelh sur un autre plateau.

La CGT a évoqué la situation des collègues pour lesquels des congés ont été ponctionnés par erreur pendant la période de confinement (placés en ASA alors qu'ils étaient en présentiel partiel) n'ont toujours pas été régularisés. La direction a indiqué que ce n'était qu'une question de temps.

Don de jours de congés : une demande a été faite en faveur d'une collègue et cette demande est toujours en attente de décision des RH

8. Préfiguration des conseillers aux décideurs locaux

Les organisations syndicales n'ont pas siégé.

9. Création d'une mission transverse « transformations » auprès du directeur du pôle fiscal – désignation du chargé de mission

Les organisations syndicales n'ont pas siégé.

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques. au CTL DRFIP Nord du 25 septembre 2020

Malgré toutes les incertitudes liées au contexte sanitaire, économique et social, les pressions exercées par le patronat et les pouvoirs publics, des dizaines de milliers de salariés, de jeunes, de retraités et privés d'emploi se sont mobilisés, le jeudi 17 septembre, dans toute la France et sous diverses formes. À l'image des nombreuses luttes dans les entreprises et les services publics, celles et ceux qui font vivre notre pays au quotidien, les salariés, les jeunes, les retraités, les privés d'emploi ont exprimé le rejet d'une politique qui nous ramène au monde d'avant. Elles et ils attendent des actes forts en matière d'emploi stable et durable, d'augmentation des salaires et des pensions, de réduction du temps de travail pour travailler moins, pour travailler mieux et travailler tous ! Dans le plan de relance annoncé par le gouvernement, rien sur l'augmentation des salaires, des pensions et retraites, rien non plus pour améliorer les conditions de travail, ni pour créer durablement de l'emploi, développer les services publics et améliorer notre système de protection sociale. La crise sanitaire ne doit pas servir de prétexte

pour mettre la pression aux salariés et infliger des accords de régression sociale ou des plans de licenciement. Contrairement à l'exemple de Bridgestone, les aides publiques doivent servir à la création d'emplois.

La CGT condamne toutes nouvelles régressions en matière de retraite et de protection sociale et exige l'abandon total de la réforme des retraites et de l'assurance chômage. Le 17 septembre est une première étape pour gagner un plan de rupture avec les politiques actuelles.

Depuis plusieurs décennies, les services publics sont attaqués en vertu du dogme incontournable de la réduction des dépenses publiques, au nom de la concurrence « libre et non faussée ».

C'est une succession ininterrompue de réformes : Loi mobilité, Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), Modernisation de l'action publique (MAP) associée au Pacte de responsabilité, réforme territoriale et Loi Notré, Action publique 2022 (CAP 2022), Loi de transformation de la Fonction Publique (LTFP), Lignes directrices de gestion (LDG), France Recouvrement, réforme des retraites, plan d'optimisation du parc immobilier public...

Leur déclinaison à la DGFIP, a stimulé l'imagination réformatrice débridée des gouvernants, au nom de l'exemplarité. Un vrai concours Lépine : démarche stratégique, relation de confiance, aménagement des structures et du réseau (ARS), géographie revisitée, nouveau réseau de proximité (NRP), démétropolisation, contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020/2022

Pourtant, les services publics ne sont pas un problème, ils sont la solution !

Les crises sanitaires et économiques actuelles ne font que le confirmer.

Pourtant la DGFIP est de plus en plus attaquée dans ses missions, structures et ressources humaines !!!

Le Comité Technique de Réseau (CTR) du 18 juin n'a laissé aucun doute, quant à la reprise des chantiers de transformations à la DGFIP, comme si la crise sanitaire était complètement derrière nous et qu'elle ne fut qu'une parenthèse...

Pour la CGT, l'administration à l'instar du gouvernement, tente clairement de profiter de ce moment de « stupeur » pour accélérer le démantèlement de la DGFIP et regrette même le temps perdu.

Conformément aux préconisations du rapport de la Cour des Comptes de 2018, l'administration obéissante lève les blocages identifiés pour accélérer le dépeçage en règle de la DGFIP : s'attaquer au périmètre des missions, au réseau, aux compétences des agents, développer la mobilité contrainte... en s'appuyant sur le « tout » numérique.

Au nom de l'efficacité, elle vend ses réformes en instrumentalisant le besoin de plus de proximité, de plus de stabilité pour les agents, usagers et élus locaux (?), de meilleurs parcours professionnels(?).

Et maintenant, elle se sert de la crise comme levier pour trier les missions prioritaires ou pas...

Pour être sûre d'y parvenir, une direction de projet « Nouveau réseau de proximité » a été spécialement créée pour accompagner cette démarche transversale. Elle existera le temps nécessaire à la transformation du réseau « qui impacte la plupart des métiers et des ressources, l'offre de services et l'organisation de la DGFIP... », autant dire tout !

De fait chaque agent est menacé, quelles que soient ses fonctions et sa localisation géographique. De plus et il se retrouve seul face à l'administration puisqu'il n'y a plus d'instances de recours, avec la disparition des CAP et la mise à l'écart volontairement des organisations syndicales.

Les comités de pilotages hebdomadaires de cette direction, sont présidés alternativement par le Ministre et le Directeur général, c'est donc ceinture et bretelles !.

Et fort des adages : un escalier se balaie toujours à partir du haut et il ne faut jamais confier une mission réformatrice à ceux assis sur la branche à couper, les recrutements de contractuels prévus dans la LTFP de 2019, arrivent bien à propos...

Ainsi, pour briser toute tentative de manque de zèle local, 300 directeurs sont en cours de recrutement par contrats de 3 ans (renouvelables une fois), auprès d'autres ministères ou dans le privé.

À cet égard, les profils recherchés pour pourvoir les vacances d'emplois dans les directions de l'ENFIP, l'Allier, La Corrèze, La Réunion et la Meurthe et Moselle...) sont éloquentes : les candidats ou les candidates doivent disposer d'un fort potentiel à conduire les changements ainsi qu'à porter au plus haut niveau les ambitions et les valeurs de la DGFIP (!) » Alors, après les énarques, allons-nous récupérer des « cost-killers » venant du secteur privé ?

De plus l'étau se resserre puisque la DGFIP a annoncé le 3 août, alors même que la liste complémentaire au concours n'a pas été appelée en totalité, le recrutement de 219 contractuels en catégorie C pour 2020 (de 1 an à 3 ans maximum), en fixant des quotas par directions. Ces recrutements contractuels sont justifiés selon elle par le fait que « la DGFIP s'est engagée depuis plusieurs années dans de nombreux chantiers de modernisation, en vue de renforcer sa qualité de service »(!)

Comme si, les lignes directrices de gestion instaurant : mobilité forcée, généralisation des postes à profil, opacité, associées au NRP ne suffisaient pas pour répondre aux exigences des postes !

Le message est clair : le démantèlement de la DGFIP ne va pas assez vite et les agents en poste (tous grades confondus, semble-t-il) ou nouvellement recrutés par concours, n'ont pas les motivations et compétences requises pour assurer les missions ! Voire sont des gaulois réfractaires !

Selon les termes mêmes des avis de vacances publiés au journal officiel «... la DGFIP est une administration d'autorité, au coeur du fonctionnement de l'État et des finances publiques, interlocuteur privilégié des entreprises et des collectivités locales... Chacun de ses agents incarne cette image du service public d'État, avec ses valeurs d'intégrité, de neutralité et de secret professionnel ».
La CGT finances publiques et les collègues qui exercent ses missions partagent complètement cette définition.

Ce sont les agents qui rendent le service public et assurent la continuité de l'État. Les agents connaissent les besoins des usagers et les besoins de proximité, ils doivent être entendus !

Même le défenseur des droits a alerté sur les difficultés croissantes d'accès aux services publics, découlant notamment des fermetures de guichets, de la baisse des budgets et de l'illectronisme qui touche 13 millions de français.

Pourtant la direction générale met en oeuvre : le tout numérique, la fin de l'accueil physique, la privatisation de l'encaissement des créances chez les buralistes, l'externalisation, les menaces sur les missions contrôle fiscal, cadastre, enregistrement, publicité foncière, fiscalité des particuliers et des professionnels, recouvrement, secteur public local, la fermeture de centaines de structures dès septembre 2020, la destruction systématique des droits et garanties des agents, la suppression de 5000 emplois de 2020 à 2022, l'augmentation des vacances d'emplois par manque de recrutement (notamment de titulaires par concours)...

Quels que soient leurs noms et les gouvernements qui les portent, ces chantiers ont tous la même finalité : réduire la dépense publique et faire de la DGFIP l'exemple pour les autres administrations à réformer !

La crise sanitaire actuelle démontre avec force combien nos services publics ont été indispensables face aux attentes des citoyens mais aussi des acteurs économiques. La crise a malheureusement aussi mis en évidence, combien le dogme des économies budgétaires a failli précipiter une catastrophe humaine. Il a fallu arrêter toute la vie économique pour permettre aux hôpitaux exsangues de sauver des vies, au prix de conditions de travail indignes pour leurs personnels.

De son côté, la DGFIP a assuré la continuité de l'Etat pendant la crise, rien que cela suffit à justifier l'abandon des réformes !

De plus, les résultats de l'observatoire interne des Ministères économiques et financiers (MEF) publiés en mai 2020 (enquête 2019 avant le COVID) sont sans appel sur ce sujet : 69 % des agents considèrent les changements trop rapides et 84 % que la DGFIP évolue dans un sens négatif !

Alors, ce n'est plus l'heure de faire le dos rond face aux réformes parce qu'elles ne s'arrêteront jamais. La preuve en est apportée par la reprise de leur déclinaison, même dans le contexte actuel des crises sanitaire et économique qui continuent.

A la DRFIP 59, la CGT Finances Publiques 59 et l'intersyndicale combattent au quotidien le projet de NRP. La grande majorité des maires, députés et sénateurs que nous avons vu soutiennent notre démarche et dénoncent le désengagement de l'Etat et la suppression des trésoreries.

La réunion qui s'est tenue à Caudry ce mardi 22 septembre en est la parfaite illustration. Les élus locaux n'en peuvent plus de votre pseudo-concertation. Vous ne pouvez pas continuer à ignorer les élus et faire croire que de simples réunions de présentation de votre projet sont des moments de concertation. Ils ne veulent pas de votre projet de NRP. Ils veulent le maintien des trésoreries, ils veulent un service public de proximité de plein exercice et dénoncent le tout numérique.

Il est de votre responsabilité d'écouter les élus locaux dans un moment où le gouvernement indique vouloir être au plus près des territoires.

L'ordre du jour de ce comité technique, notamment les points 7 et 8 (préfiguration des conseillers aux décideurs locaux et création d'une mission transverse « transformations »), illustre votre volonté locale de ne pas tirer les enseignements de la crise sanitaire, d'accélérer le projet du NRP et de ne pas écouter les élus locaux.

La CGT Finances Publiques demande le retrait du projet de NRP dans sa totalité, et, à tout le moins, un moratoire pour les opérations de 2021.

Concernant les autres points à l'ordre du jour, nous interviendrons en séance.